

PROCES-VERBAL

SIVOM DE L'EST GESSIEN

SEANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2017

Sous la présidence de Monsieur GIRIAT Max

Etaient présents :

Pour Ferney-Voltaire : MM. De Lavernette, Grattaroly (*jusqu'au point 4*), Guiderdoni, Landreau, Ly, Martin (*à partir du point 5*), Patriarca, Philipps, Raphoz, Rigaud, t'Kint de Roodenbeke, Unal

Pour Prévessin-Moëns : Mmes et MM. Charillon, Coin, Frammery, Imobersteg

Pour Ornex : Mme et MM. Delavenne, Giriat, Obez, Roch

Secrétaire de séance : M. Etienne t'Kint de Roodenbeke
assisté de Fara Randimbisoa

Etait présente : Anissa Tabet

Etait invité et présent :

Etaient absents excusés : M. Vonner
Mmes Etcheberry, Rall
MM. Grandpré, Wunsch-Vincent

Etaient absents : Mme Martin
M. Ganne

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2017
- 3) Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive
- 4) Renouvellement de la convention d'assistance juridique
- 5) Révision du loyer de la gendarmerie
- 6) Travaux de rénovation de la façade de l'école : autorisations administratives
- 7) Travaux de création de vestiaires salle de judo (CSHA) : autorisations administratives
- 8) Contentieux réhabilitation cuisine centrale : autorisation de poursuite judiciaire
- 9) Divers

La réunion ordinaire du Comité Syndical du SIVOM de l'Est Gessien du 24 mai 2017 a eu lieu à la mairie d'Ornex à 18H30, sous la présidence de Monsieur Max GIRIAT, président du SIVOM.

Point 1 – Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur E t'Kint de Roodenbeke est désigné secrétaire de séance.

Point 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2017

C Landreau demande à être excusé à cette séance, il avait informé le président au préalable de son absence. Bien que n'ayant pas été présent à cette séance, C Landreau demande à procéder à une précision dans les échanges relatifs au centre de soins, de préciser la qualité de M Obez lors de ses interventions. Cette précision n'est pas jugée utile par l'assemblée dans la mesure où les propos introductifs précisent : « ... *la situation que connaît actuellement le centre de soins infirmiers. En effet son président, JF Obez, est inquiet et souhaite éclairer l'assemblée* »

L'assemblée approuve en revanche la modification suivante : « *D Raphoz se propose d'être transparent au sujet de la situation que connaît actuellement le centre de soins infirmiers* »

L'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal du 19 avril 2017.

Point 3 – Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive

M Coin, vice-président en charge des finances et du personnel, rappelle que les ressources du SIVOM proviennent des contributions des communes et de subventions qui peuvent tarder à arriver. Aussi, l'ouverture d'une ligne de trésorerie offre une plus grande souplesse dans la gestion des paiements avec la possibilité d'utiliser des crédits en cas de besoin et de les rembourser lorsque la trésorerie le permet. A la demande de JL Guiderdoni, il est précisé que le recours à ce type d'outil doit être à court terme pour éviter des frais qui restent toutefois limités. La ligne de trésorerie mise à disposition du SIVOM par la Caisse d'Epargne arrive à terme le 31 mai prochain.

En 2016, le SIVOM a eu recours par deux fois à cette ligne en attendant les subventions liées aux travaux d'extension du centre sportif.

Il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie interactive pour une période d'un an à hauteur de 200 000 € au taux EONIA + MARGE 0.97% (contre 1.70% en 2016) et frais de gestion 600 € du montant (contre 400 € en 2016).

L'assemblée approuve à l'unanimité le renouvellement de la ligne.

JF Obez précise qu'il a sollicité le trésorier pour connaître les modalités de mise en œuvre d'un fond de roulement par les communes.

Point 4 –Renouvellement de la convention d'assistance juridique

Le président propose de reconduire pour un an le contrat d'assistance juridique passé avec le cabinet ADAMAS de Lyon arrivé à terme le 2 mars dernier.

Le coût de la prestation est de 3 840 € pour un forfait de 24h soit 160 €/h. Le prix devient dégressif pour les heures supplémentaires. Aucune facturation n'est établie si la convention n'est pas activée.

Le forfait a été en partie utilisé en 2016 pour des questions juridiques concernant le projet de

gendarmerie.

Cette année le cabinet a été sollicité par deux fois.

Le comité approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention.

Point 5 – Révision du loyer de la gendarmerie

Arrivée de C Martin, retrait de S Grattaroly

Le président explique qu'en application du contrat de location, le groupement de gendarmerie propose la révision triennale du loyer au 1^{er} juillet 2017 à **91 944.62 €** (soit 85 328.30 € + 6 616.32 € pour les préfabriqués) (contre 90 388.49 € précédemment). La révision ne porte pas sur les préfabriqués dont le prix de la location est totalement remboursé par la gendarmerie. Il est proposé d'approuver cette révision dont l'estimation est proposée par les services fiscaux et d'autoriser le président à signer l'avenant au contrat.

C Landreau propose de refuser cette augmentation pour compenser le retard pris dans la construction d'un nouveau bâtiment. M Giriat et A Charillon sont favorables à une révision considérant qu'il n'y a pas de lien entre le bail actuel et un futur projet.

L'assemblée approuve à l'unanimité la révision telle que proposée.

PM Philipps demande qu'un point sur le projet de nouvelle gendarmerie soit fait en point divers à chaque séance du comité.

Point 6 – Travaux de rénovation de la façade de l'école : autorisations administratives

Le président rappelle qu'entre 2010 et 2012, le SIVOM a lancé un programme de rénovation de ses bâtiments et notamment la réhabilitation du groupe scolaire intercommunal Jean de La Fontaine.

Comme prévu au budget 2017, la rénovation de la façade côté cour dont les travaux sont estimés à 20 000 € HT sera effectuée pendant la période estivale. Il s'agit de remplacer la façade très abimée par les intempéries et la protéger par un auvent.

Cela nécessite à la fois le dépôt d'une demande d'autorisation de travaux auprès des services de la mairie mais également une consultation de marché selon une procédure adaptée.

Il est demandé d'autoriser le président :

- à déposer toutes demandes d'autorisations administratives,
- à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée au regard de l'estimation du marché,
- à autoriser le président à attribuer les lots et signer les marchés après avis conforme de la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Offres,
- à rechercher les financements possibles.

Il est précisé que la façade sera reprise à l'identique avec l'installation d'un auvent.

Le comité approuve à l'unanimité la proposition.

Point 7 – Travaux de création de vestiaires salle DOJO (CSHA) : autorisations administratives

Le président rappelle que par délibération du 22 mars, le comité approuvait le lancement du projet de création de vestiaires pour la salle spécialisée de judo du Centre Sportif Henriette d'Angeville.

Il est demandé d'autoriser le président :

- à déposer toutes demandes d'autorisations administratives,
- à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée au regard de l'estimation du marché (< 250 000 € HT)
- à autoriser le président à attribuer les lots et signer les marchés après avis conforme de la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Offres,
- à rechercher les financements possibles.

A la demande de C Martin, B Frammery et JF Patriarca rappellent que le projet sera présenté respectivement en commissions sport et travaux.

Il s'agit de créer un local convivialité, des vestiaires avec trois douches et deux WC, un local de dépôt ; ces installations permettront d'augmenter la surface de jeux dans la salle DOJO. Le projet a été soumis pour avis à l'association judo. Parallèlement, l'entrée du centre sportif sera déplacée face à la piscine avec un SAS.

Au constat de D Raphoz, cette extension est située sur la propriété de la commune de Ferney-Voltaire. JF Patriarca rappelle qu'un acte notarié interviendra par la suite pour rétablir les propriétés respectives suite aux différents travaux réalisés aux abords du site.

Le comité approuve à l'unanimité la proposition.

Point 8 – Contentieux réhabilitation cuisine centrale : autorisation de poursuite judiciaire

Le président explique que lors de la réception des travaux de réhabilitation de la cuisine centrale, certains manquements du maître d'œuvre SYNAPSE ont entraîné un retard quant à l'ouverture, des surcoûts à la charge du SIVOM et des dysfonctionnements du site (Rapport expert joint).

Le SIVOM a donc missionné l'expert de son assurance pour agir pour son compte.

Au terme d'une première réunion, le maître d'œuvre n'a donné aucune suite.

Le règlement amiable du dossier semblant être compromis, l'assurance nous informe donc être disposée à prendre en charge les frais d'honoraires nécessaires à la poursuite judiciaire du dossier à hauteur de 42 097 € comme prévu au contrat d'assurance.

Il est proposé d'autoriser la poursuite judiciaire de ce dossier, le sinistre étant estimé à plus de 40 000 €.

Le comité approuve à l'unanimité la poursuite judiciaire.

Point 9 – Divers

Relevé des décisions prises par le Président en vertu des délégations reçues par délibération du Comité Syndical :

<i>Marché de service :</i>	<i>PRESTATAIRE ET MONTANT HT</i>	
Location de salles de séminaire	APPART'CITY	920 €
Contrôle technique marché remplacement radiant CSHA	QUALICONSULT	950 €
<i>Marché de travaux :</i>		
<i>Marché de fourniture</i>		

GENDARMERIE

Concernant la procédure de marché, l'avant projet sommaire est en cours de finalisation.
Concernant l'acquisition du terrain, le dossier DUP est envisagé dans la mesure où le SIVOM n'est plus engagé par la promesse d'achat. Les services ont demandé une nouvelle estimation des domaines.

OFFRE DE SOINS

D Rigaud demande également qu'un bilan d'information sur la situation du centre de soins infirmiers soit fait à chaque comité. M Gariat confirme que le SIVOM a pris acte des difficultés de la structure qui s'oriente vers une fermeture. A Charillon propose d'envisager la question de l'offre de soins de 1^{er} recours sous une approche globale et souhaite que la réflexion sur ce thème ne se limite pas à la fermeture du centre de soins infirmiers. En effet, la CCPG a listé un certain nombre d'actions qu'elle entend mettre en œuvre (recourir à un cabinet de recrutement, recrutement de médecin avec la participation des communes selon le temps d'intervention, l'embauche d'un coordinateur...). Constatant que ces actions rejoignent pour une grande partie les actions portées par le SIVOM, A Charillon s'interroge sur la coordination à mettre en place et se dit favorable à la création d'une maison de santé pluri professionnelle. PM Philipps précise que la CCPG veut déployer à l'échelle du pays de Gex les actions expérimentées sur le territoire du SIVOM, la question est donc de savoir si le SIVOM arrête, la réponse dépendra des ambitions de la CCPG sur le sujet. Il est proposé de programmer une rencontre avec Mme Passuello, vice-présidente de la CCPG en charge de la santé.

JF Obez propose de rencontrer les professionnels autour d'Ambérieu qui ont réussi la mise en place d'une maison pluri professionnel. JF Patriarca propose d'orienter les recherches de professionnels auprès des jeunes prêts à s'installer ou d'intervenir dans les forums des métiers auprès des jeunes pour créer des vocations.

D Raphoz est favorable à la mise en place de mesures de proximité pour faire aboutir la démarche, deux cabinets libéraux seront disponibles sur la commune de Ferney-Voltaire ; il souhaite que les communes du SIVOM fassent un effort local. A Charillon confirme que des logements sont disponibles sur la commune de Prévessin-Moens.

Un point d'étape de la stratégie sera fait lors du prochain comité.

Divers :

MC Roch informe l'assemblée que la commune d'Ornex propose aux associations subventionnées par le SIVOM une utilisation par an offerte par la commune et invite les autres communes à en faire autant. A Charillon approuve la proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
Etienne t'Kint de Roodenbeke

Le Président de séance,
Max GIRIAT